

ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint Georges d'Espéranche,

N°76-2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de location d'urgence établi le 30 janvier 2024 entre la Commune de St Georges d'Espéranche et Monsieur SANCHEZ Patrice ;

Vu la caution d'un montant de 430.71 € versée par chèque du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes le 1^{er} février 2024 par Monsieur SANCHEZ Patrice ;

**REMBOURSEMENT
DE
CAUTION**

Vu l'état des lieux réalisé le 29 mars 2024 ;

ARRÊTE

Article 1

**M. SANCHEZ Patrice
40, impasse cour des
Comtes de Savoie**

La Commune rembourse à Monsieur SANCHEZ Patrice la caution d'un montant de 430.71 € (quatre cent trente euros et soixante et onze centimes) ;

Cette somme lui sera versée sur le compte du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes N°85015716334 ;

Article 2

Charge Monsieur le Comptable Public du service de gestion comptable de BOURGOIN JALLIEU de procéder au versement de la caution ;

Article 3

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de Vienne,
- Monsieur le Comptable Public du service de gestion comptable de BOURGOIN JALLIEU.

Le Maire certifie exécutoire
le présent arrêté

transmis en
sous-Préfecture par
télétransmission

qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Saint Georges d'Espéranche, le 3 avril 2024.

Le Maire,

Brigitte GROIX.



Signature of the Mayor, accompanied by the official seal of the Commune de Saint-Georges-d'Espéranche (Isère).



Signature of Brigitte Groix, accompanied by the official seal of the Commune de Saint-Georges-d'Espéranche (Isère).